

des arrangements avantageux pour les deux parties. Il faut également porter une attention particulière aux droits de propriété intellectuelle.

Dans le domaine de la technologie, les relations entre le Canada et la France profitent des liens naturels entre le Québec et la France, mais pourraient être améliorées par un plus grand nombre de contacts partout au Canada.

C. Les objectifs quinquennaux

Le Programme spatial, scientifique et technologique à Paris a pour mission « de veiller à ce que le Canada ait accès aux principales technologies françaises et européennes dont il a besoin pour assurer son bien-être économique au cours des années à venir ».

Par conséquent, au cours des cinq prochaines années les objectifs quantitatifs viseront à :

1. Repérer dans un avenir rapproché des projets spatiaux qui peuvent être entrepris par les agences canadiennes et françaises afin d'appuyer nos intérêts et priorités respectifs, de renforcer le rôle des entreprises canadiennes comme fournisseurs et partenaires privilégiés des grands opérateurs français, et étudier avec la France et d'autres pays membres quels sont les possibilités d'accroître les retombées industrielles liées à l'ASE.
2. Établir cinq nouvelles collaborations bilatérales en matière de R-D, dirigées par des chercheurs canadiens et français du secteur public.
3. Stimuler la formation de 20 partenariats Canada-France, en se prévalant des

programmes cadres de R-D de l'Union européenne.

4. Concourir à la formation de 10 partenariats technologiques entre des sociétés canadiennes et françaises, dont une majorité seront des PME canadiennes.

D. Les activités

En termes concrets, nous pouvons profiter des technologies françaises et européennes en faisant appel aux moyens suivants : des échanges scientifiques et des programmes de collaboration scientifique; l'acquisition de technologies, au moyen de contrats, de licences ou d'acquisition; des partenariats technologiques et de collaboration en matière de R-D, à des échanges technologiques complémentaires, à des alliances stratégiques, à des coentreprises et à des investissements.

Le plan d'action ci-après vise à faire profiter le Canada au maximum du potentiel que recèlent les importantes capacités scientifiques et technologiques françaises et européennes.

- i) Les agences spatiales de France et du Canada détermineront dans un avenir rapproché quels seront les nouveaux projets de coopération en vue de promouvoir des alliances industrielles. L'Agence spatiale du Canada associera ses efforts à ceux des entreprises canadiennes en vue d'aider à la conclusion d'ententes commerciales et de R-D avec les grands opérateurs français. Ces activités se réaliseront au besoin en consultation avec les autres ministères fédéraux et engageront la participation du conseiller scientifique de l'ambassade du Canada à Paris.

